



**Procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal de l'ASIA  
Le 23 mai 2018 à 20h00 – Grande salle du théâtre à Avenches**

M. Albert Gavillet, Président du Conseil intercommunal de l'ASIA, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée, au Comité de direction, sa directrice et Mme Véronique Ritter, boursière. Le Conseil de direction des écoles est excusé.

**1. Liste des présences**

Une liste des présences a été signée par les délégués lors de leur arrivée. 25 délégués ont été convoqués, 22 délégués sont présents, dont 1 suppléant.  
Sont excusés : Mme Mireille Mesquita, MM. Thierry Schneider, Dominique Bréa et Christophe Gujer.  
Sont présents pour le Comité de direction : Mme Roxanne Meyer Keller, MM. David Aebischer, Gaetan Aeby et François Haenni. Mme Anne-Lise Stritt est excusée.  
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

**2. Approbation de l'ordre du jour**

M. Albert Gavillet propose de modifier l'ordre du jour, soit le point 11 par l'élection d'un nouveau membre de la COGEF, ainsi qu'un suppléant, le point 12 par le dépôt d'une motion et d'ajouter un point 13 pour les propositions individuelles. Le nouvel ordre du jour tel que présenté est approuvé à l'unanimité.

**3. Adoption du procès-verbal de la séance du 25 octobre 2017**

Le procès-verbal ne suscite aucune remarque. Il est adopté à l'unanimité et remerciements faits à son auteur.

**4. Assermentation et installation de délégués**

Aucune assermentation pour le Conseil de ce jour.

**5. Rapport du président du Comité de direction**

Rapport en annexe n°1. Celui-ci ne suscite pas de question et est accepté à l'unanimité.

**6. Communications du Comité de direction**

*Par M. François Haenni :*

Transports scolaires

Un mandat a été confié à un géographe, collaborateur à l'Université de Lausanne, afin de revoir l'organisation des transports des 1-6 H dans le but d'optimiser les distances de transport et de diminuer le temps de transport des élèves.

Mme Nicole Arzrouni demande quand est-ce que les résultats de cette étude seront connus. M. François Haenni informe qu'il est prévu d'avoir les dits résultats dans le courant de cet automne.

par M. Gaetan Aeby :

Halle triple de Sous-Ville à Avenches

L'inauguration officielle de la Halle triple se déroulera le 22 juin 2018. Il est encore possible de s'y inscrire d'ici la fin de mois de mai. Les portes ouvertes au public sont prévues le 23 juin 2018.

La parole n'étant pas demandée, M. Gavillet remercie les membres du Comité de direction et sa Direction.

## 7. Présentation des comptes 2017 / rapport de la commission de gestion et de finance / adoption

Les comptes 2017, établis par le Comité de direction, la Directrice et Mme Ritter, boursière, sont présentés par M. Albert Gavillet, chapitre par chapitre. Des explications plus détaillées sont fournies lors de l'analyse des différents postes au budget.

La discussion est ouverte entre chaque chapitre.

Remarques générales :

Compte 1 : Conseil Intercommunal et Comité. Il ne suscite pas de question.

Compte 2 : Finances. Mme Martine Hermann demande pour quelle raison un fonds de réserve (200.3809) a été créé. M. Gaetan Aeby explique que ce fond est en prévision des futurs investissements qui seront présentés dans le cadre d'un préavis du prochain Conseil intercommunal.

Compte 3 : Bâtiments. Il ne suscite pas de question.

Compte 5 : Formation et Jeunesse. Mme Martine Hermann demande à quoi correspond le revenu de fr. 3'160.95 figurant dans le compte Remboursement de tiers (511.4361). M. Gaetan Aeby explique que ce montant correspond aux divers remboursements de l'assurance perte de gain, s'agissant de congé maternité et maladie.

Comptes par nature : Ils ne suscitent pas de question.

Amortissements. Ils ne suscitent pas de question.

Comptes de bilan. Ils ne suscitent pas de question.

Etat de la dette. Il ne suscite pas de question.

Conclusion :

Le coût de l'élève budgété en 2017 passe de CHF 3'856.32 pour 1'161 élèves à CHF 3'803.66 pour 1'185 élèves, soit une diminution de CHF 52.66 par élève (- 1.37 %).

M. Albert Gavillet ouvre la discussion. La parole n'est plus demandée.

Rapport de la commission des finances (Mme Christelle Roduit fait lecture du rapport)

*La commission de gestion, composée de Mme Isabelle Corpataux, Mme Christelle Roduit, M. Jean-Pierre Annichini, M. Thierry Feneyrolles et de M. Maurice Piazza, s'est réunie le 9 mai 2018 à Avenches et vous fait part de ses réflexions.*

*Nous relevons les points suivants:*

- Par rapport au budget, nous constatons une diminution du coût par élève de 1,37 %. Par contre, nous relevons une augmentation substantielle du coût par élève de CHF 210.- par rapport à l'année précédente.

- Deux emprunts d'une valeur totale de CHF 17 millions sont arrivés à échéance en mars 2018.

- Une différence entre les repas facturés par le traiteur et le coût facturé aux parents.

- Lors de nos contrôles, nous avons eu accès à tous les documents nécessaires. Mme Ritter a répondu clairement et avec précision à toutes nos interrogations.

- Lors de la vérification des comptes, nous avons également reçu le rapport favorable de la fiduciaire BDO, qui a effectué un examen succinct et a relevé la conformité des comptes, selon la loi en vigueur sur les communes. La fiduciaire BDO relève également l'excellent degré de qualité des informations comptables présentées.

Nous sollicitons le comité directeur de nous fournir des explications au sujet du prix élevé des repas par élève, par rapport à d'autres structures comparables et d'étudier une possibilité de subventions.

Sur la foi des pièces présentées et dans la limite de nos compétences, nous avons trouvés les comptes clairs et bien tenus. La commission de gestion remercie le comité et Mme Ritter, boursière pour sa disponibilité et l'excellent travail effectué.

Par conséquent, elle prie l'assemblée générale d'approuver les comptes 2017 tels que présentés et d'en donner décharge au Comité et à la Commission de gestion.

M. Albert Gavillet ouvre la discussion.

M. Maxime Corthésy a été interpellé par le rapport succinct établi par la commission. Il espère que le prochain rapport soit plus étayé.

M. Alexandre Grebien se demande quelle est l'impact sur le budget suite à la dette qui a été soldée le 31 mars 2018. M. Gaetan Aeby informe que la conséquence est qu'une consolidation a pu être effectuée en 2018.

M. Gaetan Aeby revient sur le coût des repas et précise que celui-ci est facturé au-dessous de son coût réel. Il revient effectivement à CHF 9.70, comprenant l'achat des marchandises, la production, la vaisselle, le réfectoire, la surveillance, et sont facturés à 9 CHF. Mme Isabelle Corpataux demande donc si les repas font l'objet, à la production, de deux factures ? M. Gaetan Aeby confirme.

La parole n'étant plus demandée, il est passé à la lecture du rapport de gestion de la COGEF pour l'exercice 2017.

#### Rapport de la commission de gestion (Mme Isabelle Corpataux fait lecture du rapport)

La commission de gestion, composée de Mme Isabelle Corpataux, Mme Christelle Roduit, M. JeanPierre Annichini, M. Thierry Feneyrolles et de M. Maurice Piazza a pris connaissance du rapport de gestion du comité de direction de l'ASIA et vous fait part de ses réflexions.

D'une manière générale, la commission de gestion relève malheureusement le manque de transparence et de communication du comité directeur. Trop souvent, les grands projets sont menés d'une manière unilatérale, sans consultation du besoin et de l'avis des personnes concernées.

Par exemple, aucun élément ne nous a été communiqué concernant l'avancement des constructions. De plus, nous constatons que les parents n'ont aucune visibilité sur les places de parascolaire disponibles, sur le site internet de l'ASIA. Ceci, n'encourage pas à une fréquentation à 100%. Nous proposons dès lors de communiquer en temps réel sur le site internet, les places ainsi que les périodes vacantes, pour chaque structure.

*Aussi, nous nous étonnons que le projet d'école en continu n'ait pas fait l'objet d'une prévision lors de l'établissement du budget 2018.*

*Nous constatons que le prix de CHF 9.- par repas est élevé par rapport à d'autres structures comparables qui bénéficient de subventions des communes, selon l'art. 30d de la LEO.*

*Nous relevons que la réalisation de la halle triple réjouit beaucoup les enfants et permet une bonne fonctionnalité.*

*Nous relevons également le fait que nous avons proposé deux dates pour la visite du chantier d'Avenches et qu'à la première date nous n'avions encore aucune réponse.*

*Nous félicitons le comité directeur de vouloir maintenir les camps et différentes sorties scolaires.*

*Nous saluons et remercions le comité directeur pour la bonne gestion des différentes activités d'une telle structure. La commission de gestion est consciente de la difficulté de gestion d'une association en pleine expansion.*

M. Albert Gavillet ouvre la discussion.

M. Gaetan Aeby remercie la COGEF et rappelle que la commission de gestion a pour but de retracer l'exercice 2017 et non l'actuel. Il revient sur les points suivants :

- la visibilité des places disponibles s'agissant du parascolaire est à revoir, mais informatiser le système engendrerait indéniablement des coûts importants,
- lors de l'approbation du budget 2017, le Comité directeur ne savait pas encore que les élèves passeront à l'horaire continue pour la rentrée 2018,
- s'agissant du coût des repas, M. Gaetan Aeby souhaiterait obtenir de la COGEF les comparatifs obtenus,
- concernant la visite du chantier, le 26 avril 2018 un courriel a été envoyé à Mme Isabelle Corpataux par Mme Laurence Duvoisin, directrice. Une réponse a été donnée à M. Gaetan Aeby le 13 mai 2018 pour la date du 15 mai 2018. Ce qui n'était plus possible pour les agendas de chacun.

Mme Isabelle Corpataux revient sur la fixation de la date de la visite du chantier et informe que deux dates avaient été proposées et que le but était de se rencontrer avant le Conseil intercommunal de ce soir.

La parole n'étant plus demandée, les comptes 2017 sont soumis au vote à main levée.

**Décision : les comptes 2017 sont acceptés à la large majorité (une abstention).**

**8. Préavis no 01/2018 Règlement concernant le personnel intercommunal / rapport de la commission de gestion et de finance / adoption**

Une copie du préavis a été envoyée à tous les délégués avec la convocation; ce dernier n'est dès lors pas lu durant la séance.

Préavis no 01/2018 Règlement concernant le personnel intercommunal



## 1. Préambule

L'ASIA ne possédant pas de règlement du personnel, elle vous a soumis dans votre séance du 31 mai 2017 une proposition de règlement. Au vu du préavis négatif de la Cogef et malgré diverses adaptations de notre part, le préavis a été refusé par une forte majorité des délégués.

## 2. Modifications du règlement

Suite au rejet du préavis, la Direction de l'ASIA s'est réunie le 6 septembre 2017 avec les membres de la Cogef pour discuter des modifications souhaitées. A l'issue de cette séance, et après un retour par courriel de la Cogef le 26 septembre 2017, nous avons procédé à l'ensemble des modifications proposées par cette dernière. Soit, depuis la séance du 31 mai:

<b>Version du règlement du 31 mai 2017</b>	<b>Version du règlement du 25 avril 2018</b>
Art. 7 al. 1 Lorsqu'un poste est à repourvoir, le Comité de direction détermine les modalités de recrutement. al.2 Toute place vacante fait l'objet d'une mise au concours interne ou publique, sauf cas d'urgence. Les postes vacants sont signalés en priorité à l'interne. Exceptionnellement, un poste peut être repourvu par inscription ou appel.	Art. 7 al. 1 Toute place vacante fait l'objet d'une mise au concours interne et/ou publique sauf cas d'urgence, indiquant la fonction vacante, les conditions de nomination et le délai d'inscription. A valeur égale, la préférence sera donnée aux collaborateurs internes. Exceptionnellement, un poste peut être repourvu par inscription ou appel.
Art.10 al.2 Le collaborateur reçoit avec le contrat un exemplaire du présent règlement du personnel et éventuellement le cahier des charges, le descriptif de poste et les règlements relatifs à son activité. Séparément l'employé reçoit directement de la caisse de pensions à laquelle est affiliée l'ASIA les informations traitant de sa prévoyance professionnelle.	Art.10 al.2 Le collaborateur reçoit avec le contrat un exemplaire du présent règlement du personnel et les règlements relatifs à son activité. Séparément, l'employé reçoit directement de la caisse de pensions à laquelle est affiliée l'ASIA les informations traitant de sa prévoyance professionnelle.
Art. 13 al. 1c L'allocation spéciale sous la forme d'un treizième salaire prorata temporis.	Art. 13 al. 1c Un treizième salaire versé prorata temporis.
Art. 17 al. 1 L'évolution salariale annuelle est fonction des prestations fournies par le collaborateur. al.2 Le Comité de direction adapte l'avancement à l'intérieur de la classe par l'octroi simultané d'une ou de plusieurs augmentations annuelles ou de la promotion dans une classe supérieure de salaire se rapportant au même poste.	Art.17 al. 1 L'évolution salariale annuelle est fonction des prestations fournies par le collaborateur, de son implication personnelle et de son attitude générale. al.2 Le Comité de direction peut adapter l'avancement du salaire par l'octroi d'augmentations annuelles pour les collaborateurs répondant aux exigences du poste et pour ceux particulièrement méritant. al.3 Il n'est pas accordé d'augmentation annuelle aux collaborateurs ayant fait l'objet d'un avertissement ou d'un entretien insatisfaisant au cours de l'année.
Art. 19 al.2 Le Comité de direction peut adopter une directive concernant le remboursement des frais.	Art. 19 al.2 Le Comité de direction peut proposer une directive concernant le remboursement des frais effectifs.
Art.25	Pas de changement, la Cogef a accepté les prestations offertes du fait que le montant de la prime est de 2'600.- pour l'ensemble des collaborateurs/trices.
Art.26	Pas de changement, la Cogef a accepté les prestations offertes du fait que le montant de la



	prime s'élève à 4'400.- pour l'ensemble des collaborateurs/trices.
Art.36 al.c sept semaines dès et y compris l'année où ils ont 60 ans révolus.	Art.36 al.c abrogé
Art.38 al. 1d le Jeudi et le Vendredi de l'Ascension	Art.38 al. 1d le Jeudi de l'Ascension
Art.40 al. 1a un congé de cinq jours en cas de mariage ou de partenariat enregistré du collaborateur ; al. 1f un congé de deux mois à la collaboratrice en cas d'adoption d'un enfant.	Art. 40 al. 1a un congé de trois jours en cas de mariage ou de partenariat enregistré du collaborateur ; al. 1f un congé de 16 semaines à la collaboratrice en cas d'adoption d'un enfant.
<b>Echelle des salaires du 31 mai 2017</b>	<b>Echelle des salaires du 25 avril 2018</b>
Collaborateur admin. I salaire min. 59'345.- max. 83'083.-	Collaborateur admin. I salaire min. 54'600.- max. 80'000.-

#### 6. Entrée en vigueur

Le Codir (art. 72) a fixé l'entrée en vigueur du règlement à partir de la date de son approbation par la Cheffe du Département des institutions et de la sécurité (courant été 2018). Chaque collaborateur engagé sous l'ASIA recevra dès lors un exemplaire du règlement.

#### 7. Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction de l'ASIA demande au Conseil intercommunal .

**1) d'accepter tel que présenté le règlement pour le personnel intercommunal de l'ASIA ainsi que l'annexe sur l'échelle des salaires.**

Le Comité de direction reste à disposition de la commission chargée d'étudier ce préavis pour apporter toute précision utile à une prise de décision.

Annexes : - règlement concernant le personnel intercommunal (édition 01.2018)  
- échelle des salaires (édition 01.2018)

M. Albert Gavillet ouvre la discussion.

Mme Anne-Sylvie Briguet, employée de l'ASIA, demande à être récusée. M. Maxime Corthésy également, son épouse étant employée de l'ASIA.

La parole n'étant plus demandée, il est passé à la lecture du rapport de la COGEF.

#### Rapport de la commission de gestion et de finance (M. Jean-Pierre Annichini fait lecture du rapport)

La commission de gestion, composée de Mme Isabelle Corpataux, Mme Christelle Roduit, M. Jean-Pierre Annichini, M. Thierry Feneyrolles et de M. Maurice Piazza a pris connaissance, le mercredi 25 avril 2017 (2018 !), du préavis mentionné présenté par Mme Duvoisin, directrice de l'ASIA, et M. Gaetan Aeby, président du comité directeur.

Suite au refus du projet du règlement du personnel par les membres du Conseil intercommunal, du 31 mai 2017, la commission de gestion est maintenant satisfaite par l'ensemble des modifications apportées par le comité de direction.

La commission de gestion s'est réunie le 9 mai, afin de finaliser ledit règlement suite au contrôle des différentes pièces fournies.

Toutefois, nous relevons le fait que les salaires du personnel de la petite enfance, employés et directrices, ont été inspirés d'une échelle cantonale (FSAE), alors que le salaire de la direction a été repris d'une échelle salariale communale.

Nous saluons et remercions le comité directeur et la directrice de l'ASIA pour les différents documents transmis et pour le travail accompli.

En conclusion et au vu de ce qui précède, la commission de gestion propose à l'assemblée d'accepter le préavis 01/2018 tel que présenté, soit :

**1) D'accepter le règlement pour le personnel intercommunal de l'ASIA ainsi que l'annexe sur l'échelle des salaires.**

M. Albert Gavillet ouvre la discussion à nouveau. La parole n'étant plus demandée. Le préavis n° 01/2018 est soumis au vote à main levée.

**Décision : le préavis no 01/2018 est accepté à l'unanimité.**

#### **9. Election du bureau pour un an**

Election du président : le vice-président, M. Piazza, propose de réélire **M. Albert Gavillet**. Il n'y a pas d'autre proposition. Celui-ci accepte, et **est réélu** par acclamation.

Election du vice-président : M. Albert Gavillet propose de réélire **M. Thierry Schneider**. Il n'y a pas d'autre proposition. Celui-ci accepte, et **est réélu** par acclamation.

Les scrutateurs actuels sont : Mmes Anne-Sylvie Briguet et Coraline Sandoz-Otheneret.

Les scrutateurs suppléants sont : Mme Claire-Marie Spahr et M. Alexander Grebien.  
M. Alexander Grebien se retire et est remplacé par M. **Alexandre Keller**.

Les scrutateurs et leurs suppléants **sont élus** par acclamation.

#### **10. Election d'un/une secrétaire pour la durée de la législature**

M. Albert Gavillet propose Mme Florine Jeanrenaud. Il n'y a pas d'autre proposition. **Mme Florine Jeanrenaud** accepte ce mandat et **est élue** secrétaire du Conseil intercommunal par acclamation.

#### **11. Election d'un membre de la COGEF et d'un suppléant**

Mme Anne-Sylvie Briguet se retire de la COGEF et propose M. Alexander Grebien pour la remplacer. Il n'y a pas d'autre proposition. **M. Alexander Grebien est élu** par acclamation.

Mmes **Christelle Roduit** et **Mireille Mesquita** conservent les postes de suppléantes.

#### **12. Motion**

M. Albert Gavillet informe qu'une motion a été déposée le 18 mai 2018 intitulée « Claire-Marie Spahr et consorts concernant la mise en place de nouveaux horaires et accueil de midi ».

Mme Claire-Marie Spahr en fait lecture.

*Monsieur le président.*

*Les soussignés vous remercient de bien vouloir présenter la motion à l'ordre du jour du prochain conseil intercommunal de l'ASIA, soit l'assemblée du 23 mai 2018.*

Mesdames, Messieurs les membres du comité de direction de l'ASIA,

D'entente avec la Direction des écoles d'Avenches et environs, vous avez décidé d'une nouvelle planification des horaires d'école de 7 Harnos à 11 Harnos, ainsi que d'un accueil de midi qui sera mis en place dès la rentrée 2018.

Ces nouvelles dispositions correspondent partiellement à l'art. 63a de la Constitution vaudoise, qui mentionne : *En collaboration avec l'État et les partenaires privés, les communes organisent un accueil parascolaire surveillé, facultatif pour les familles, sous forme d'école à journée continue dans les locaux scolaires ou à proximité, pendant toute la durée de la scolarité obligatoire.*

En revanche l'art.56 al.2 de la RLEO mentionne : *Les classes des années 7 et 8 et celles du degré secondaire commencent au plus tôt à 7 h 30 le matin et se terminent au plus tard à 17 h. Les élèves bénéficient d'une heure au moins pour la pause de midi. Selon les nouveaux horaires, les enfants ont une pause de midi inférieure à 60 minutes, cet article n'est donc pas respecté.*

La planification des nouveaux horaires a été présentée au Conseil d'établissement en janvier 2018, ainsi que lors de quatre séances d'information aux parents à Avenches, Chabrey, Cudrefin et Faoug. Aucune présentation de projet n'a été faite à l'assemblée intercommunale de l'ASIA et aucun coût n'a été porté au budget 2018.

Il va sans dire que votre décision implique des changements majeurs pour les enfants et pour les parents concernés.

En effet, aucun transport ne sera disponible pour garantir une pause d'au moins 30 minutes à domicile, et ceci pour la grande majorité des enfants.

Cela engendre une inégalité de traitement entre les enfants des différentes localités et nous regrettons que votre projet ne prévoie aucune indemnité.

Le prix de frs 9.- le repas nous paraît élevé. Certes, un pique nique ou repas pourrait être apporté par l'élève, mais il ne remplace pas un repas équilibré au quotidien pour un enfant en pleine croissance.

L'exigence de la loi est de **proposer** un accueil en continu et non de **imposer** en supprimant la cohérence entre les horaires scolaires de la pause de midi et ceux des transports. Ces changements n'engendreront aucune économie des coûts de transports pour l'ASIA.

Par ailleurs, il y a un risque que de nombreux parents véhiculent leurs enfants pour leur permettre de manger à la maison, ce qui pourrait engendrer une augmentation du trafic et du risque d'accidents aux abords des écoles.

Vu ce qui précède, et conformément à la LEO article 30 d), nous demandons qu'un règlement fixe les conditions et les modalités afin qu'une indemnité soit allouée pour tous les élèves empêchés de rentrer à midi en raison de leur domicile éloigné et de l'absence de transport. Ceci dans l'optique de diminuer les inégalités de traitement et soulager le budget des familles.

Aucune enquête préalable n'ayant été menée auprès des personnes concernées, nous demandons qu'elle soit effectuée 3 mois après la mise en application des nouveaux horaires et de l'accueil de midi.

Les points suivants doivent y figurer : qualité de l'accueil, de la nourriture de la cantine, des prix pratiqués, des activités proposées, l'adaptation aux nouveaux horaires.

Les résultats de cette enquête devront être portés à la connaissance de l'ensemble des délégués de l'ASIA ainsi qu'aux communes membres de l'ASIA.

Villars-le-Grand, le 19 mai 2018

Signé par Mmes Claire-Marie Spahr, Nicole Arzrouni, Isabelle Corpataux et Céline Duran et MM. Jean-Pierre Annichini et Pascal Lambert.

M. Albert Gavillet ouvre la discussion.

M. Gaetan Aeby propose de renvoyer cette motion soit au Comité de direction ou de constituer une commission afin de traiter dite motion.

Mme Isabelle Corpataux demande pour quelle raison le dossier de l'horaire continu a été traité dans l'urgence. M. Gaetan Aeby rappelle que nous devons traiter dans un premier temps du sort de la motion déposée mais que suite au changement d'horaire des transports publics de décembre 2018, qui comporte beaucoup de temps d'attente, 2h30 pour certains enfants, nous devons offrir aux élèves une solution plus efficiente.

M. Alexandre Keller demande que nous nous déterminions sur le sort de la motion.

La parole n'étant plus demandée. Le sort de la motion est soumise au vote à main levée.

**Décisions :** - la motion est acceptée à la large majorité (2 abstentions) ;  
- les délégués, à l'unanimité, acceptent qu'une commission extraordinaire soit désignée ultérieurement.

### 13. Propositions individuelles et divers

M. Jean-Christophe Delafontaine demande qu'à l'avenir les séances du Conseil intercommunal puissent siéger dans des salles où sont mis à disposition des tables afin de pouvoir y poser nos documents et ordinateurs.

M. Albert Gavillet rappelle la date du prochain Conseil intercommunal qui est fixée au **31 octobre 2018**, à 20h00, à la salle communale à Faoug. Il remercie de prendre note de la séance de printemps 2019 qui aura lieu le **22 mai 2019** à 20h00 à Cudrefin.

Il invite l'assemblée à la verrée offerte par la commune d'Avenches à l'issue de la séance.

Les divers étant clos, M. Albert Gavillet lève la séance, il est 20h55.

Au nom du Conseil intercommunal de l'ASIA

Le président



A. Gavillet

La secrétaire



F. Jeanrenaud

### Annexes :

- Rapport de gestion 2017 du comité de direction et sa Direction